

Loi sur les mesures d'urgence, Jeu et trucage du Canada

Jeff Willerton

Candidat (Sturgeon River—Parkland), PHC Canada

En ce qui concerne les nouvelles canadiennes pertinentes et passionnantes, l'éléphant dans la pièce aujourd'hui est la décision de la Cour fédérale¹ selon laquelle la réaction des libéraux au Convoi de la liberté — invoquant la Loi sur les situations d'urgence le 14 février 2022 — était à la fois déraisonnable et injustifiée, car le convoi ne représentait aucune menace à la sécurité nationale, et cette réaction a même violé la Charte des droits et libertés, un élément clé de notre Constitution.

Comme l'a soutenu le juge Richard Mosley dans sa décision,² (PDF) le gel des comptes bancaires (etc.) d'un individu pourrait nuire à la vie d'autres personnes qui pourraient ou non avoir eu quelque chose à voir avec le convoi et qui pourraient très bien dépendre de ce revenu pour subvenir aux nécessités de la vie. (Je me souviens bien de Chrystia Freeland riant comme une écolière lorsqu'elle a abattu ce marteau).

Bien entendu, le fait d'être déraisonnable, injustifié et/ou de violer la Charte n'a jamais ralenti le gouvernement fédéral auparavant, et ils ont promis de faire appel de cette décision. Et s'ils « n'obtiennent aucune satisfaction » devant la Cour d'appel, vous savez qu'ils n'hésiteront pas à porter l'affaire devant la Cour fédérale. (Ils ne dépensent pas leur propre argent en avocats, après tout).

Et, bien sûr, rien non plus ne garantit qu'ils écouteront la décision du tribunal supérieur.³ Malgré la décision du Tribunal fédéral selon laquelle l'interdiction des plastiques à usage unique est inconstitutionnelle, par exemple, après avoir oublié de prendre mon sac d'épicerie réutilisable pour la énième fois, (et étant trop bon marché pour dépenser quinze centimes sur un sac en papier « à usage unique ») je me retrouve presque invariablement à porter dans mes bras mes produits d'épicerie nouvellement achetés jusqu'à mon véhicule. C'est un inconvénient mineur, bien sûr, mais le traitement chinois de la torture par l'eau l'est aussi quand on y pense. (C'est juste une autre goutte d'eau sur le front, n'est-ce pas ? À quel point cela peut-il être grave)?

Quoi qu'il advienne de cette décision dans les mois et les années à venir, nous, au PHC, sommes reconnaissants que le juge Mosley ait rendu une décision aussi claire sur cette question. C'est en effet un rare magistrat de moindre importance qui interpellera le gouvernement et le parti qui l'ont nommé, il a fait preuve d'un courage considérable en le faisant, et les juridictions supérieures auront du mal à remettre en cause sa logique.

Sur un autre sujet, il y a longtemps, dans un pays non loin de là, suite à l'introduction des terminaux de loterie vidéo dans la province de l'Alberta,⁴ les conservateurs provinciaux ont interdit aux coroners de signaler la raison présumée du suicide d'une personne dans la province. Pourquoi? Car si « C'était le jeu » était la première chose qui sortait de leur bouche lorsque le plus proche parent était informé de leur perte (comme c'était souvent le cas), cela était enregistré comme la cause probable du suicide. Ceci, bien sûr, avait tendance à donner une mauvaise image du gouvernement qui a introduit ces appareils dans la province (ce qui a permis à beaucoup de personnes de devenir dépendantes de cette habitude). Mais il en était ainsi en 1998. 25 ans plus tard, plus ou moins, l'Ordre des médecins et chirurgiens de l'Ontario (comme les lecteurs réguliers le savent) a demandé à ses médecins d'énumérer la raison pour laquelle une

personne a demandé l'aide médicale à mourir comme cause de décès, plutôt que l'AMM elle-même en cas de suicide assisté, la raison assez évidente étant de ralentir la hausse des décès signalés par l'AMM.

À ma connaissance, deux autres juridictions ont supprimé les informations sur les suicides et les meurtres. (Le suicide assisté peut être considéré comme les deux). Je ferais référence à la Russie stalinienne et à l'Allemagne de l'Est communiste avant la réunification, et malheureusement, il semble que nous leur ressemblons chaque jour davantage.

Je me suis présenté quatorze fois aux élections, essayant de ralentir, voire d'inverser la dérive vers la gauche de la société. Même si je n'ai pas encore été élu, à bientôt 60 ans, je suis bien trop jeune pour jeter l'éponge. Et en plus. . . Je ne suis tout simplement pas un lâcheur. Et j'ai un plan. Et je ne veux pas t'effrayer, mais tu en fais partie.

Certains d'entre vous le savent déjà, mais Dieu a littéralement ouvert la porte à un diplômé du secondaire comme moi et m'a incité à écrire une chronique hebdomadaire dans trois petits journaux du centre-nord de l'Alberta en 1998 et 1999 (comme j'aime le dire, lorsque la liberté d'expression était encore quelque chose dans ce pays). J'ai rassemblé ces articles quelque peu controversés sous forme de livre en 2000 et je les ai révisés et mis à jour depuis. La 21e édition de *Fix Canada*⁵ est sortie des presses le mois dernier ; c'est aussi actuel que l'attaque terroriste du 7 octobre en Israël ; et c'est de loin le meilleur à ce jour.

Pourquoi je te dis ça ? Parce que j'y vante les vertus du Parti de l'Héritage Chrétien, le seul parti (comme vous le savez bien) qui inversera la dérive à gauche susmentionnée de la société. Et, bien sûr, vous convaincre de soutenir le parti n'est pas le but – c'est déjà le cas. Le but est d'inciter les autres à le lire. . . et dans les dernières pages, je vous montre comment, sans frais, nous pouvons y parvenir. Et plus de lecteurs, bien sûr, équivaut à plus d'intérêt, plus de soutien, plus de candidats et, un jour, si Dieu le veut, un meilleur gouvernement.

Votre appel à l'action aujourd'hui est donc d'aller sur mon site Web,⁵ de décrocher le téléphone, de commander un livre et de voir où cela nous mène. Et même si cela pourrait me faire du mal financièrement, je reste au téléphone cette semaine pour répondre à votre appel.

Tout est possible avec Dieu, et vingt-cinq ans après avoir rédigé ce premier article d'opinion destiné à 15 000 lecteurs dans trois petites villes du centre-nord de l'Alberta, je crois toujours que le livre que sont devenues ces colonnes peut contribuer à changer la façon dont les Canadiens pensent et vote.

J'espère que vous partagez cette vision et, si Dieu le veut, je vous verrai au congrès national du PHC à Hamilton (du 12 au 15 août).⁶

Notes de bas de page

¹ globalnews.ca/news/10244673/emergencies-act-convoy-federal-court/

² www.fct-cf.gc.ca/Content/assets/pdf/base/2024.01.23-306-22-T-316-22-T-347-22-T-382-22.pdf

³ www.nationalobserver.com/2023/11/20/news/canada-plastics-ban-gone-not-quite

⁴ thewalrus.ca/2006-11-society/

⁵ fixcanada.ca/

⁶ www.chp.ca/events/2774/

Parti de l'Héritage Chrétien du Canada

chp.ca/fr/accueil • NationalOffice@chp.ca • 1-888-VOTE-CHP (868-3247)

PO Box 4958, Station E, Ottawa, Ontario K1S 5J1

Autorisé par l'agent officiel du Parti de l'Héritage Chrétien du Canada et peut être copié.